

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 MARS 2006**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Le vingt huit mars deux mil six, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Molière, Place Germain Ollier, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

**PRESENTS**

Jean-Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Liliane TISSERAND, Florent VILLANOVA, Michel CABITEN, Joëlle NEVEUX, Marie-Claude GUERIN, Martine BAUX, Nicole LOTITO, Philippe LEFEVRE, Pierre PROSILLICO, Alex THOMAS, Denis THEROND, René CORGNOLO, Brigitte HUMEAU, Myriam TRUFFE, Georges DELSAUT, Roger FLATTET, Michèle LETOT, Patrick VEGAS, Robert MASSON, Jean-Michel FORET, Mireille CLOT, Joëlle DUMOND

**ABSENTS REPRESENTES**

Angéline RAFFIN, Raphaëlle VACHEROT, Jean-Pierre SERRA, Christian ROUGIER

**ABSENTS**

René BEZARD, Brigitte VARSIS, Frédéric LUERA, André GRIMONPON

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

Appel nominal des membres par Monsieur le Maire.

Mme Myriam TRUFFE est élue secrétaire de séance.

**VOTE : UNANIMITE ( 29 voix POUR)**

**I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2006**

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2006 est adopté à l'unanimité.

**VOTE : UNANIMITE ( 29 voix POUR)**

**II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**VOTE : UNANIMITE ( 29 voix POUR)**

## 1 - FIXATION DU TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

- **FIXE** à 11 415 071 euros le produit fiscal attendu des contributions directes,
- **DECIDE** de retenir les quatre taxes portées au cadre IV de l'état 1259 M1 de notification comme suit :
  - TAXE D'HABITATION ..... 12,02 %
  - FONCIER BATI ..... 18,33 %
  - FONCIER NON BATI ..... 46,49 %
  - TAXE PROFESIONNELLE ..... 13,99 %

**VOTE : 24 voix POUR**

5 voix CONTRE (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), R. MASSON)

## 2 – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE MUNICIPALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

- **FIXE**
  - à 13,42 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- **PRECISE** que
  - le produit de cette taxe s'élèvera à 3 440 000 euros.

**VOTE : 24 voix POUR**

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), R. MASSON)

## 3 – BUDGET DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comptable 2005, comme il suit :
  - . excédent antérieur reporté 3 069 931,34 €
  - . Virement à la section d'Investissement en 2005 1 047 377,41 €
  - . Résultat de l'exercice 812 392,76 €
  - . Excédent au 31/12/2005 2 834 946,69 €
- Affectation obligatoire :
  - . apurement du déficit report à nouveau à l'exécution du virement de la section d'investissement compte 1068 1 099 492,66 €
  - . affectation à l'excédent reporté compte 002 1 735 454,03 €

**VOTE : 24 voix POUR**

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), R. MASSON)

## 4 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – AFFECTATION DU RESULTAT

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comptable 2005, comme il suit :
  - . excédent antérieur reporté 201 782,09 €
  - . Virement à la section d'Investissement
  - . Résultat de l'exercice - 46 254,34 €
  - . Excédent au 31/12/2005 155 527,75 €
- Affectation obligatoire :
  - . apurement du déficit report à nouveau à l'exécution du virement de la section d'investissement compte 1068.
  - . affectation à l'excédent reporté compte 002 155 527,75 €

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

## 5 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comptable 2005, comme il suit :
  - . excédent antérieur reporté 523 800,09 €
  - . Virement à la section d'Investissement 14 081,78 €
  - . Résultat de l'exercice 438 761,99 €
  - . Excédent au 31/12/2005 948 480,30 €
- Affectation obligatoire :
  - . apurement du déficit report à nouveau à l'exécution du virement de la section d'investissement compte 1068 62 401,59 €
  - . affectation à l'excédent reporté compte 002 886 078,74 €

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

## **6 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES – AFFECTATION DU RESULTAT**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comptable 2005, comme il suit :

. excédent antérieur reporté	24 637,69 €
. Virement à la section d'Investissement	
. Résultat de l'exercice	- 7 113,11 €
. Excédent au 31/12/2005	17 524,58 €
- Affectation obligatoire :	
. apurement du déficit report à nouveau à l'exécution du virement de la section d'investissement compte 1068	
. affectation à l'excédent reporté compte 002	17 524,58 €

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

## **7 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE DES ISSAMBRES – AFFECTATION DU RESULTAT**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comptable 2005, comme il suit :

. excédent antérieur reporté	- 5 989,28 €
. Virement à la section d'Investissement	
. Résultat de l'exercice	5 473,21 €
. Déficit au 31/12/2005	516,07 €
. apurement du déficit report à nouveau à l'exécution du virement de la section d'investissement compte 1068	
. affectation au déficit reporté compte 002	516,07 €

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

## **8 – BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX – AFFECTATION DU RESULTAT**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comptable 2005, comme il suit :

. excédent antérieur reporté	49 098,22 €
. Virement à la section d'Investissement	
. Résultat de l'exercice	
. Excédent au 31/12/2005	49 098,22 €
Affectation obligatoire :	
. apurement du déficit report à nouveau à l'exécution du virement de la section d'investissement compte 1068	
. affectation à l'excédent reporté compte 002	7 098,22 €
. reversement à la Collectivité de rattachement compte 672	42 000,000 €

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

## **9 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE – EXERCICE 2006**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **ARRETE** le Budget Primitif Commune de l'exercice 2006, conformément à la balance qui s'établit comme suit :

. les dépenses de la section de fonctionnement à la somme de	24 677 864,94 €
. les recettes de la section de fonctionnement à la somme de	24 677 864,94 €
. Les dépenses de la section d'investissement à la somme de	17 859 604,67 €
. Les recettes de la section d'investissement à la somme de	17 859 604,67 €

**VOTE : 24 voix POUR**

**5 voix CONTRE (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), R. MASSON)**

## **10 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EAU – EXERCICE 2006**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **ARRETE** le Budget Primitif annexe de l'Eau de l'exercice 2006, conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :

. les dépenses de la section d'investissement à la somme de	2 300 959,13 €
. les dépenses de la section d'exploitation à la somme de	1 176 797,75 €
. Les recettes de la section d'investissement à la somme de	2 300 959,13 €
. Les recettes de la section d'exploitation à la somme de	1 176 797,75 €

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### 11 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

- **ARRETE** le Budget Primitif annexe de l'Assainissement de l'exercice 2006, conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :
- . les dépenses de la section d'investissement à la somme de 6 542 631,59 €
- . les dépenses de la section d'exploitation à la somme de 1 832 678,71 €
- . Les recettes de la section d'investissement à la somme de 6 542 631,59 €
- . Les recettes de la section d'exploitation à la somme de 1 832 678,71 €

**VOTE : 24 voix POUR**

**5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), R. MASSON)**

### 12 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE AU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES – EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de voter une subvention d'équilibre de 89 000 euros du Budget Primitif Commune au Budget annexe du Service des Transports Scolaires,
- **PRECISE** que les crédits correspondant à cette dépense ont été inscrits au Budget Primitif Commune de l'exercice 2006 à l'article 67441 (fonction 252).

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### 13 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES – EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

- **ARRETE** le Budget Primitif annexe de la régie des transports scolaires de l'exercice 2006, conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :
- . les dépenses de la section d'exploitation à la somme de 106 524,58 €
- . les recettes de la section d'exploitation à la somme de 106 524,58 €

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### 14 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA REGIE DE LA BASE MUNICIPALE DE VOILE ET DE KAYAK DES ISSAMBRES – EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

- **ARRETE** le Budget Primitif annexe de la régie de la base municipale de voile et de kayak de l'exercice 2006, conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :
- . les dépenses de la section d'investissement à la somme de 39 445,71 €
- . les dépenses de la section d'exploitation à la somme de 210 150,00 €
- . Les recettes de la section d'investissement à la somme de 39 445,71 €
- . Les recettes de la section d'exploitation à la somme de 210 150,00 €

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### 15 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES CAVEAUX – EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

- **ARRETE** le Budget Primitif annexe des caveaux de l'exercice 2006, conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :
- . les dépenses de la section d'investissement à la somme de 2 113,99 €
- . les dépenses de la section d'exploitation à la somme de 59 098,22 €
- . Les recettes de la section d'investissement à la somme de 2 113,99 €
- . Les recettes de la section d'exploitation à la somme de 59 098,22 €

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### 16 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

- **ARRETE** le Budget Primitif annexe de l'Assainissement non collectif de l'exercice 2006, conformément à la balance générale qui s'établit comme suit :
- . les dépenses de la section d'exploitation à la somme de 12 500,00 €
- . les recettes de la section d'exploitation à la somme de 12 500,00 €

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

## **17 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'allouer à Monsieur l'Abbé Jérôme RENARD une indemnité annuelle de gardiennage de 458,58 euros.
- **PRECISE** que les crédits correspondants ont été ouverts au Budget – compte 6282.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

## **18 – FIXATION DE CERTAINS TARIFS DES DROITS ET TAXES SUR LA COMMUNE – EXERCICE 2006**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006 les tarifs «droits et taxes » tel que proposés.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif de la Commune.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

## **19 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le montant des subventions allouées aux associations à la somme de :
- article 65748 377 673 €
- article 65748 manifestations exceptionnelles 5 000 €
- article 65736 Caisse des Ecoles 58 000 €
- article 65736 C.C.A.S. 425 000 €
- conformément au tableau proposé.

**VOTE : 24 voix POUR**

**5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), R. MASSON)**

## **20 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'amortir les subventions d'équipement sur 5 ans.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

## **21 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 VILLE**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **VOTE** la décision modificative telle que proposée.

**VOTE : 24 voix POUR**

**5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), R. MASSON)**

## **22 – OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2006**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2006 de l'Office Municipal du Tourisme tel que proposé.

**VOTE : 24 voix POUR**

**5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), R. MASSON)**

## **23 – POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE – CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le programme d'investissements à réaliser pour 2006-2007 tel que proposé.
- **SOLLICITE** du Conseil Général du Var une aide financière,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir.

**VOTE : 24 voix POUR**

**5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), R. MASSON)**

## **24 - DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** l'exercice du droit à la formation pour l'ensemble de ses membres,
- **PRECISE** que les actions de formation engagées pour chaque membre du Conseil Municipal devront porter sur des questions d'intérêt communal, que les crédits nécessaires ouverts à ce titre sont inscrits au Budget de la Commune pour l'exercice 2006 – Compte 653 « Formation » - fonction 0211, et que le tableau récapitulatif des actions de formation des élus devra être annexé au Compte Administratif et donnera lieu à un débat annuel sur la formation.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

## 25 - FIXATION DE L'INDEMNITE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS – EXERCICE 2005

Après débat, le Conseil Municipal :

- **FIXE** à 2 912,00 € le montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux membres du corps enseignant au titre de l'année 2005.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

## 26 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION - ADOPTION DE LA MODALITE INDIQUEE PAR LE TRESORIER PAYEUR

Après débat, le Conseil Municipal :

- **ABROGE** la délibération municipale en date du 12 novembre 2002 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006,
- **VOTE** cette délibération souhaitée par Monsieur le Trésorier Payeur
- **INSCRIT** la dépense correspondante au Budget Primitif 2006.

**VOTE : 23 voix POUR (M. le Maire ne participe pas au vote)**

**5 CONTRE (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), R. MASSON)**

## 27 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité tel que proposé,
- **CREE** les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<p style="text-align: center;"><u>Filière Police Municipale</u> Cadre d'emploi des Agents de Police Municipale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Gardien de Police Municipale</li></ul>	<b>6</b>

- **PRECISE** que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Chapitre 012 « Rémunération du Personnel ».

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

## 28 - FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE – AVENANT N° 1 AU MARCHE 2005/054

Après débat, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'absorption de la société attributaire du marché dénommée AZUR RESTAURATION COLLECTIVE par la société SOGERES S.A. dont le siège social est à BOULOGNE (92100), 42-44 rue de Bellevue – Enseigne commerciale « Azur Restauration » sise à Nice La Plaine 1 – bât. E3 – Iscles des Arboras – 06200 NICE par suite de la fusion absorption adoptée lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires de SOGERES S.A. le 14 décembre 2005.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

## 29 - REFECTION DU BATIMENT DU TENNIS CLUB DU VILLAGE – AVENANT N° 1

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux susvisés d'un montant de 3 576,04 €T.T.C.,
- **APPROUVE** le montant modifié du marché porté à la somme de 73 089,95 €T.T.C. à celle de 76 665,99 €T.T.C.,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n° 1 et toutes pièces s'y rapportant,
- **PRECISE** que les crédits correspondant à cette prestation complémentaire seront inscrits au budget communal.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

## 30 – LOTISSEMENT GARONNETTE VAL D'ESQUIERES : CESSION DE PARCELLES DE TERRE EN NATURE DE LANDE AU PROFIT DES PROPRIETAIRES RIVERAINS

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la cession aux propriétaires riverains, des parcelles qui seront identifiées par le document d'arpentage à intervenir issues des parcelles cadastrées CH 30, 100, 154, 184, 254, 255, 270, 349, 350, 39, 427, 506, 508, 512, 513, 516, propriété de la Commune, dans le lotissement Val d'Esquières/Garonnette, quartier des Issambres,

- **APPROUVE** les prix proposés soit 9 € le m<sup>2</sup> pour les parcelles de la zone urbaine et 4,5 € pour celles situées en zone de protection, conformes à l'estimation des domaines,
  - **AUTORISE** M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer tout document relatif à ces transactions et notamment les actes de cession passés en la forme administrative qui seront reçus et authentifiés par Monsieur le Maire,
  - **DIT** que les recettes générées par ces transactions seront inscrites au budget de la Commune.
- VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### **31 – LOTISSEMENT DU GRAND BOUCHAREL : INCORPORATION DES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la demande de participation de 150 000 € à l'A.S.L. des propriétaires du Grand Boucharel, au titre des travaux d'éclairage et de remise en état des voies concernées,
- **AUTORISE** M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession gratuite des voies du lotissement au profit de la Commune, passé en la forme administrative,
- **AUTORISE** M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,
- **DIT** que la participation de 150 000 € sera versée par l'Association Syndicale Libre du lotissement du Grand Boucharel, conjointement à la signature du dit acte,
- **PRECISE** que cette recette sera inscrite au Budget Compte n° 1328, fonction 822,
- **DECIDE** du classement dans le domaine public communal de ces voies dès lors que les formalités auront été accomplies.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### **32 – DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE E 428 SISE QUARTIER DES PLANES**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle E 428, auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### **33 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LES RIVERAINS DU QUARTIER DES COUMBETTES POUR LA MISE EN PLACE, L'EXTENSION ET L'ENTRETIEN DES CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention à intervenir,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le dit acte de convention et tout document nécessaire relatif à cette affaire.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### **34 - ASSOCIATION VAROISE DE SECOURS AUX ANIMAUX – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 4 386 euros à l'Association Varoise de Secours aux Animaux.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### **35 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) DU PAYS DES MAURES ET DU GOLFE DE SAINT TROPEZ – MODIFICATION DES STATUTS**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **PRECISE** que la Commune de Roquebrune sur Argens, pour laquelle l'assainissement est une préoccupation qui fait l'objet d'une attention de longue date, dispose d'ores et déjà d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), par délégation de service public attribué en date du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et pour une durée de 10 ans.
- **ADOpte** les statuts tels que proposés.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### **36 – AIRE DE STOCKAGE ET DE BROyage DES VEGETAUX LIEU DIT LE FOURNEL – VENTE DE COMPOST**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire incluant la vente du compost telle que proposée.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### **37 - DEBROUSSAILLEMENT D'OFFICE DES ESPACES VERTS DES LOTISSEMENTS SANS ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe de débroussaillage d'office des espaces verts non débroussaillés du lotissement du Domaine des Sirènes Zone A, en répartissant les charges entre les co-lotis,
  - **APPROUVE** l'émission de titre de recettes correspondant aux sommes engagées à l'encontre des co-lotis du lotissement du Domaine des Sirènes Zone A,
  - **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.
- VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### **38 – PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX PUBLICS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – NOUVELLES STRUCTURES**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **INSTITUE** sur l'ensemble du territoire communal la participation pour le financement des voiries et réseaux publics, définie aux articles L 332.11.1 et L 332.11.2 du Code de l'Urbanisme,
- **EXEMPTÉ** en totalité, en application du sixième alinéa de l'article L 332.11.1 du Code de l'Urbanisme, de l'obligation de participation, les constructions de logements sociaux visés au paragraphe II de l'article 1585-C du Code Général des Impôts.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### **39 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention à passer avec le S.D.I.S. pour la saison 2006 telle que proposée,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### **40 – EXPLOITATION DES APPONTEMENTS FLOTTANTS DE LA BASE NAUTIQUE DES ISSAMBRES – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIEE**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder à la dévolution de la gestion des appontements flottants de la Base Nautique de la Batterie, selon la procédure de délégation de service public simplifiée,
- **AUTORISE** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint à lancer la procédure prévue à cet effet,
- **AUTORISE** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint à engager toutes discussions avec les candidats et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR) (M. le Maire ne participe pas au vote)**

### **41– CREATION D'UN MEMORIAL DU COMBATTANT - DEMANDE DE SUBVENTION**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de création du Mémorial du Combattant,
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum auprès de l'Etat (Ministère de l'Intérieur),
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif Commune de l'exercice 2006.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

### **42 – CONSTRUCTION DES VESTIAIRES ET DES ANNEXES DU STADE JULIEN CAZELLES – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR AVEC LES SOCIETES ATTRIBUTAIRES**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de construction des vestiaires et des annexes du Stade Julien Cazelles, conformément aux articles 10, 33, 40 et 57 à 59 ou, à défaut, par voie de marché négocié, en application de l'article 35.I.1° du Code des Marchés Publics,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises qui seront choisies par la Commission d'Appel d'Offres,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal Ville de l'exercice courant.

**VOTE : 24 voix POUR**

**5 CONTRE (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), R. MASSON)**

### **43 – RESTRUCTURATION DU RESEAU D'EAU POTABLE QUARTIERS DU FOURNEL, DU PERRUSSIER ET DU CASTELLET – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR AVEC LES SOCIETES ATTRIBUTAIRES**

Après débat, le Conseil Municipal :



- **APPROUVE** le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de restructuration du réseau d'eau potable des quartiers du Fournel, du Perrussier et du Castellet, conformément aux articles 10, 33, 40 et 57 à 59 ou, à défaut, par voie de marché négocié, en application de l'article 35.I.1° du Code des Marchés Publics,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises qui seront choisies par la Commission d'Appel d'Offres,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Annexe de l'eau potable de l'exercice courant.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

#### **44 - CARTE SCOLAIRE – FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE ELEMENTAIRE DU VILLAGE**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **A EMIS UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de carte scolaire 2006/2007 tel qu'il est proposé.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

#### **45 – CONVENTION DE LABELLISATION AVEC LE PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE « ENVIE D'AGIR »**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les deux conventions de labellisation concernant le programme Européen Jeunesse « Envie d'Agir » pour un point relais d'INFORMATION et un point relais d'ACCOMPAGNEMENT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ces deux conventions avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

#### **46 – PERSONNELS DE LA REGIE DU CENTRE DE VOILE ET DE KAYAK MUNICIPAL DES ISSAMBRES**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** :
  1. les conditions de recrutement des personnels du Centre de Voile et de Kayak municipal,
  2. le nombre et type d'emplois à pourvoir,
  3. la rémunération en fonction de la qualification pour 35 heures hebdomadaires,
  4. le versement d'une prime établie sur certains critères,
- **PRECISE** que ces contrats de droit privé sont régis par les dispositions légales et réglementaires du Code du Travail et que tout litige relatif à l'exécution de ces contrats relève de la compétence du Conseil des Prud'hommes,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois au Budget Annexe de la Commune de l'exercice 2006 – Chapitre 012 « Charges de Personnel ».

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

#### **47 – SOUTIEN A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE POUR LA SOLIDARITE POUR L'ORGANISATION DE DEUX MANIFESTATIONS « LE LACHENS MER » ET LA RANDONNEE « LES LUCIOLES »**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec « l'Association Sportive et Culturelle pour la Solidarité »,
- **APPROUVE** le montant de la subvention dont le montant est fixé à 2 500 € pour « Le Lachens Mer » et 1 000 € pour « Les Lucioles »
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec « l'Association Sportive et Culturelle pour la Solidarité »,
- **PRECISE** que le montant de la subvention est inscrit au budget de l'exercice 2006.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

#### **48 – REGIE D'EXPLOITATION DU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE ET DE KAYAK - CONVENTION DE MISSION AVEC UN CABINET D'EXPERT COMPTABLE**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la lettre de mission définissant le montant des prestations et les conditions d'application,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la lettre de mission et les conditions d'application,
- **PRECISE** que les dépenses liées au paiement des prestations définies seront imputées à l'article 6226 du budget annexe du Centre de Voile et de Kayak municipal 2006.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

#### **49 – CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET ACTIONS JEUNESSE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les actions concernant la jeunesse « C.L.S.H. et Actions Jeunesse » pour l'année 2006,

- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général pour les C.L.S.H. et les animations « Actions Jeunesse »,
- **S'ENGAGE** d'ores et déjà à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

#### **50 - MISE EN FOURRIERE DE VEHICULES – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIEE**

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder à la dévolution de la gestion de la fourrière de véhicules, selon la procédure de délégation de service public simplifiée,
- **AUTORISE** M. le Maire à lancer la procédure prévue à cet effet,
- **AUTORISE** M. le Maire à engager toutes discussions avec les candidats et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)**

#### **51 – INFORMATION DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Après débat, le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 06/01 au n° 06/33.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 45.

*AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 30 mars 2006

Le Maire,  
Luc JOUSSE